

Compte	Libellé du compte	Durée d'amortissement	Commentaires et exemples	Compte amortissement associé
Un bien dont la valeur est strictement inférieure à 100 € et de consommation rapide doit être imputé en fonctionnement				
Immobilisation de faible valeur : bien de faible valeur > 100 € TTC et <600 € TTC, revêtant un caractère de durabilité seront amortis en 1 an				
202	Documents d'urbanisme	10 ans	Article R2321-1 du CGCT	2802
2031	Frais d'études	5 ans	Article R2321-1 du CGCT	28031
2032	Frais de recherche et développement	5 ans	Article R2321-1 du CGCT	28032
204	Subventions versées	00	5 ans si bien mobilier 30 ans si bien immobilier (pour le collège)	2804132
2051	Concessions et droits similaires	2 ans	Logiciels	28051
TERRAINS				
2111	Terrains nus	Non amortissable	Article R2321-1 du CGCT	
2112	Terrains de voirie	Non amortissable	Article R2321-1 du CGCT	
2114	Terrains de gisement	Durée du contrat d'exploitation	Amortissable	28114
2113	Terrains aménagés autres que voirie	Non amortissable	Article R2321-1 du CGCT	
2115	Terrains bâtis	Non amortissable	Article R2321-1 du CGCT	
2116	Cimetières	Non amortissable	Article R2321-1 du CGCT	
AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS				
2121	Plantations d'arbres et arbustes	15 ans	Arbres et arbustes plantés sur le domaine communal	28121
2121-FV	Plantations d'arbres et arbustes < 600€ TTC	1 an	Arbres et arbustes plantés sur le domaine communal	28121
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans		28128
CONSTRUCTIONS				
21311	Hôtel de ville, aménagement extérieur	Non amortissable		
21312	Bâtiments scolaires, aménagement extérieur	Non amortissable		
21318	Autres bâtiments publics , aménagement extérieur	Non amortissable		

21318	Autres bâtiments publics - logements générateurs de revenus	20 ans		
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions – Bâtiments publics	Non amortissable		
2138	Autres constructions , aménagement extérieur	Non amortissable		
21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions – Bâtiments privés, générateurs de revenus	20 ans		281352
2151	Réseaux de voirie	Non amortissable		
21534	Réseaux d'électrification (éclairage public)	20 ans		
215738	Autre matériel et outillage de voirie	10 ans		
21538	Autres réseaux	20 ans	Réseau de vidéoprotection	281538
21578	Autre matériel technique et outillage de voirie	20 ans	Mobilier urbain fixé au sol	281578
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	1 an , 4 ans, 5 ans ou 12 ans voir commentaires	1 an : petit outillage à main ou faible valeur < 600€ TTC 4 ans : blocs sécurité 5 ans : outillage électroportatif et accessoires, échelles, servantes atelier 12 ans : outillage et machines d'atelier	28158
Compte	Libellé du compte	Durée d'amortissement	Commentaires et exemples	Compte amortissement associé
Collections et œuvres d'art : Non amortissables (comptes 2161,2162 et 2168)				
Autres immobilisations corporelles				
2181	Installations générales, agencements et aménagement divers	-Faible valeur < 600€ TTC : 1 an -Equipements des cuisines : 15 ans -Equipements des garages et ateliers : 15 ans		28181

		-Appareils de levage- ascenseurs : 30 ans -Agencements et aménagement de bâtiments, installations électriques et téléphoniques : 20 ans		
2182	Matériel de transport	-Véhicules légers : 10 ans -Véhicules utilitaires, PL et engins : 8 ans		28182
2183	Matériel informatique	Faible valeur < 600 € TTC : 1 an 5 ans		28183
2184	Mobilier	Faible valeur < 600€ TTC : un an 15 ans		28184
2188	Autres immobilisations corporelles	Faible valeur biens divers < 600€ TTC Petit matériels électroniques : 5 ans Matériels classiques : 10 ans Equipements sportifs : 15 ans Bâtiments légers : 15 ans		28188